|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| cdty-1 | COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TIR DES YVELINES  12, rue Baragué – Bâtiment 2  78390 BOIS D’ARCY  Internet : http://cdty.fr - E-mail : rousse.yves@neuf.fr |  |

Bois d’Arcy le 1er mars 2017

## CHAMPIONNAT INTER-DÉPARTEMENTAL ARMES ANCIENNES 2017

Le CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL CIBLES ARMES ANCIENNES se déroulera au stand du Tir National de Versailles, le **samedi 1er** et le **dimanche 2 Avril 2017**.

Toutes les disciplines seront tirées conformément au règlement MLAIC - FFTir ARMES ANCIENNES selon la dernière version en vigueur.

Inscriptions

Ce championnat est ouvert à tous les tireurs titulaires d’une licence F.F.Tir 2016-2017 et appartenant à une société affiliée au C.D.T.Yvelines, Hauts de Seine.

### La VISITE MÉDICALE est OBLIGATOIRE : si votre licence n’est pas visée par un médecin, vous ne pourrez pas participer.

Les tireurs des autres comités départementaux pourront participer à ce championnat, dans les disciplines qu’ils ne peuvent tirer dans leur département. ***Il leur faut pour cela faire demander l’autorisation de participer au championnat des Yvelines par leur président de club, en informant leur responsable départemental armes anciennes.***

Ceci est possible uniquement sur autorisation de leur Président de Comité Départemental transmise en temps utile au Président du CDTY dont les coordonnées figurent ci-dessus.

Ils seront inclus dans les séries après inscription normale dans les temps prescrits, mais ne figureront pas au classement du C.D.T.Y. Leurs résultats compteront pour l’accession au Championnat Régional d’Ile-de-France et au Championnat de France.

**Engagement des équipes**:

Le capitaine d’équipe déposera les fiches d’engagements « équipe » au bureau de contrôle, Salle d’Honneur, avant le début de la première série du samedi.

Afin de constituer le planning de tir, vous devez vous inscrire en ligne :

<http://inscription.cdty.fr/>

le processus d’inscription est le même que pour les championnats régionaux l’an dernier.

**Déroulement**

Les tireurs seront priés de se présenter à la Salle d’Honneur, pour le contrôle des armes et des licences, au moins une demi-heure avant le début de leur série.

**Qualification au Championnat Régional.**

les championnats regionaux d’Ile de France sont open comme l’an dernier, sous réserve de participation aux Départementaux.

**Qualification au Championnat de France.**

La qualification au Championnat de France Armes Anciennes se réalise en deux échelons, le Championnat Départemental et le Championnat Régional. Ils sont qualificatifs en une fois ou en deux fois.

Il faut participer aux deux tours : en cas de réalisation des points de qualification au Championnat de France en une fois lors du Championnat Départemental, la participation au Championnat Régional est obligatoire.

En cas d’empêchement sérieux pour participer aux séries du Samedi et du Dimanche, contactez Bernard Collot.

**Droits de tir**:

**13 €uros** par discipline pour les **ADULTES**

**8 €uros** par discipline pour les **JUNIORS**

Suite aux difficultés de facturation rencontrées les années précédentes, les tireurs hors 78 devront régler leur droit de tir à l’inscription : joindre le règlement à l’ordre du « **C.D.T.Y.** » à la fiche d’engagement, le tout adressé à Mme Sylvie COLLOT.

**Récompenses**

Distribution des récompenses, comme l’an dernier à l’issue de l’assemblée générale du CDTY.

**Rappel, date au plus tard pour vous inscrire : 18 Mars 2017**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Yves ROUSSE  Président du C.D.T.Y. | . | Sylvie COLLOT  Responsable Armes Anciennes |